



## Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2023 / 2024

---

### PROCÈS-VERBAL N°04

REUNION DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 20223

---

#### **27344054 – FLAMBOYANTS VILLEPINTE / ST DENIS RC**

Demande FLAMBOYANTS VILLEPINTE avancer la rencontre au 23/11/2023. Accord du club adverse.  
Accord de la Commission

#### **27344056 - VIGNEUX ANTILLAIS / REUNION. V. ORGE**

La Commission prend connaissance du courriel de VIGNEUX ANTILLAIS en accord avec REUNION V. ORGE.

La rencontre aura lieu le 22 novembre 2023 à 20h au STADE DE LA CONCORDE à VIGNEUX.

#### **27344065 – WAYWOUYWEAR / GUYANE FC**

La Commission prend connaissance du courriel de GUYANE FC et de ses disponibilités pour jouer la rencontre.

Elle demande à WAYWOUYWEAR de se positionner et de communiquer une installation afin de permettre le bon déroulement de la rencontre.

#### **27344055 – TROPS FC / AMICALE RATP DOM TOM**

La Commission prend connaissance de la demande de TROPS FC pour jouer le 09/12/2023 à 15h. AMICALE RATP DOM TOM ayant déjà une rencontre prévue à cette date, la Commission ne peut donner son accord.

Elle rappelle que les rencontres de Coupe Outre-Mer sont des rencontres **à jouer en nocturne (les soirs en semaine)** ou un week-end si les deux clubs n'ont pas de rencontres programmées.

#### **27344063 – PARIS ANTILLES FOOT / STAINS ES**

#### **27344059 – VILLEPINTE FC / VILLENEUVOISE ANTILLAISE**

#### **27344060 – ST GENEVIEVE ASL / TROPICAL AC**

#### **27344057 – PARIS 19 ANTILLAIS / OUTRE MER ACS**

La Commission rappelle que les rencontres sont à **jouer avant le mardi 12 décembre 2023 (date butoir)**.

Les clubs ont la possibilité et sont invités à jouer avant la date butoir en prenant contact avec le club adverse et en transmettant leur accord via footclub ou par écrit à la Commission.  
Les rencontres de Coupe Outre-Mer « Challenge Marcelin Rilos » sont des rencontres **à jouer en nocturne (les soirs en semaine)** ou un week-end si les deux clubs n'ont pas de rencontres programmées.